DEMANDE DE SURCLASSEMENT

La demande de sur-classement est faite auprès de la direction sportive au niveau national. La commission médicale et le DTN valident ou non la demande.
Envoyer le dossier complet à reclassement@ffr.fr
L'instruction du dossier dure entre 2 et 4 semaines une fois la demande reçue à la FFR.
Une joueuse surclassée ne peut jamais évoluer au poste de 1ère ligne dans les compétitions où les mêlées sont poussées.
La double licence est compatible avec le sur-classement (CODIR du 16 juin 2020).

NOM : **PRENOM :**
Date et lieu de naissance :
Club :
Numéro de licence :
Date de la demande :

Pièces justificatives :

- ◊ Certificat médical autorisant de jouer dans la catégorie supérieure avec :
 - La taille et le poids.
 - La masse grasse
 - La date (âge) des premières règles
 - Le nombre de cycles dans l'année écoulée
 - S'il y a eu une aménorrhée de plus de 3 mois.
- ◊ Autorisation des parents à participer à la compétition de la catégorie supérieure. Les deux parents doivent signer ou faire deux courriers en cas de séparation.
- ◊ Courrier du président du club motivant la demande.
- ◊ Courrier du conseiller technique pour donner les caractéristiques techniques de la joueuse.
- ◊ Photocopie de la licence